

## **Un dialogue sur la politique étrangère**

respecter les accords de paix et protéger les civils. Il est probable qu'au cours des prochaines années, les forces d'intervention polyvalentes seront très en demande. Nous devons réfléchir aux meilleurs moyens pour nos forces armées d'appuyer notre politique étrangère.

### **Sécurité non militaire**

Le Canada croit depuis longtemps que la capacité militaire n'est qu'un volet d'une stratégie globale permettant d'assurer notre sécurité au pays et à l'étranger. Le principe de la sécurité humaine, inhérent à la politique étrangère canadienne, reconnaît que la sécurité des États est essentielle, mais qu'elle ne suffit pas à garantir la sécurité des personnes. Il est primordial de s'attaquer aux causes non militaires des conflits qui déstabilisent les sociétés et créent des conditions propices au développement des extrémismes politiques ou religieux. En raison des dangers que représentent les États fragiles et mal gouvernés, la communauté internationale doit aider ceux-ci à renforcer leurs institutions gouvernementales et leurs systèmes judiciaires, à responsabiliser leurs dirigeants et à défendre la primauté du droit. La stabilisation des États fragiles implique la prévention des conflits et l'appui à la reconstruction des États qui sortent d'un conflit. Le Canada ne pourra mener à bien ces tâches qu'avec le concours des autres gouvernements, des institutions multilatérales, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Les partenariats internationaux sont tout aussi essentiels pour contrer d'autres menaces comme la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement. Il faut préserver la qualité de l'air et de l'eau, non seulement pour notre propre sécurité, mais aussi pour la stabilité mondiale au cours des prochaines décennies. Le Canada a récemment ratifié le Protocole de Kyoto sur le changement climatique. Nous collaborons avec les provinces et les territoires, tout en travaillant avec l'industrie, pour réaliser cet important engagement international.

Le Canada aborde également les autres questions de sécurité au moyen d'une action multilatérale sur d'autres fronts. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, adoptée à Ottawa, constitue une réussite remarquable. Le Canada a également beaucoup fait pour promouvoir la création d'une Cour pénale internationale chargée de juger les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Alors que la mise sur pied de la Cour progresse, l'action internationale devra permettre de la doter des moyens requis pour assurer une justice vraiment impartiale lorsque les tribunaux nationaux ne pourront ou ne voudront pas s'en charger.